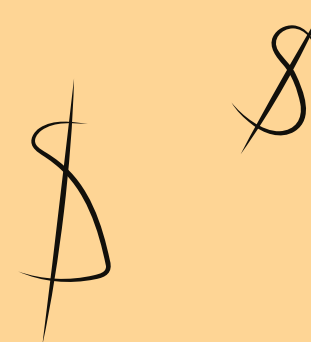


Aide-mémoire à l'intention
des conseillèr.e.s



Comment repérer le contrôle économique ?



REGROUPEMENT DES MAISONS
POUR FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCE CONJUGALE

Dans sa pratique, un·e conseiller·ère pourra être témoin de dynamiques économiques inégalitaires dans un couple.

Il peut être difficile de distinguer s'il s'agit d'un déséquilibre économique ou d'une situation de violence conjugale.

Cet aide-mémoire a pour but de vous outiller afin de mieux différencier ces deux réalités.

Il ne s'agit pas de vous transformer en intervenant·e psychosocial·e. Cependant, **vous êtes dans une position unique pour repérer les signes de violence économique.**

Être attentif à ces indices, c'est plus qu'un geste professionnel : c'est un acte de solidarité. En reconnaissant les signes et en orientant les victimes vers les ressources appropriées, vous pouvez briser leur isolement, leur redonner du pouvoir d'agir et contribuer concrètement à leur sécurité financière et personnelle.

Soyez toutefois à l'écoute de vos limites personnelles et professionnelles.

SOS violence conjugale (24/7) : 1 800 363-9010

Qu'est-ce que la violence conjugale?

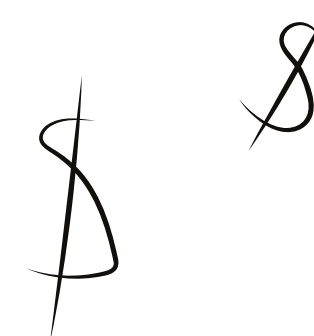
La violence conjugale ne se manifeste pas que par de la violence physique. Il peut s'agir d'une panoplie de tactiques d'intimidation, d'isolement et de contrôle qui privent la victime de ses droits.

On appelle cela le contrôle coercitif.

Les victimes vivent simultanément différentes manifestations de violence, dont la violence économique.

Comment repérer la violence économique?

Lors des rencontres, l'attitude et la gestion des finances des clients seront des éléments importants à surveiller afin de détecter la présence de violence économique. Par exemple :



Imposition de décisions financières

Endettement de la partenaire

Représailles ou menaces de représailles liées aux finances du couple

Limitation de l'accès à l'information

Contrôle de la vie professionnelle

Contrôle des dépenses et des ressources de la partenaire

Contrôler les dépenses

surveiller les comptes, imposer des montants maximums pour les dépenses courantes ou pour celles reliées aux enfants.

Contrôler les ressources financières

contrôler les achats, rendre l'accès aux ressources conditionnel au respect de certaines règles, priver l'accès à certains biens essentiels (médicament, eau, meubles).

Contrôler la gestion des finances

utiliser les cartes de crédit/débit de la partenaire sans son consentement, dépenser l'argent du compte conjoint sans respecter l'entente initiale, s'approprier le salaire de la partenaire/ les aides gouvernementales pour les enfants.

Imposition de décisions financières

empêcher sa partenaire d'épargner ou de préparer sa retraite (lui interdire d'ouvrir des REER ou CELI), la forcer à cotiser seule pour le REEE des enfants, etc.

Endetter la partenaire

obtenir des cartes de crédit ou mettre des dettes à son nom sans son accord ou sous la contrainte/menace, lui emprunter de l'argent sous de faux prétextes, lui exiger de l'argent (contraintes ou menaces).

Contrôler la vie professionnelle

empêcher la partenaire de travailler, la contraindre à réduire ses heures, limiter son développement professionnel, la forcer à travailler dans son entreprise sans rémunération adéquate.

Se venger financièrement ou menacer de le faire

arrêter de payer des dépenses nécessaires, bloquer l'accès aux ressources économiques communes, tenter de réduire le montant de la pension alimentaire à verser, ne plus payer les dettes communes, ne pas respecter les accords avec la partenaire.

Limiter l'accès à l'information

mentir sur sa situation financière ou celle de la famille, dissimuler des revenus, cacher des factures ou des dettes, retenir des documents personnels.

Déséquilibre économique ou violence économique ?

Il est essentiel de bien distinguer ces deux réalités.

Un déséquilibre financier peut souvent être résolu par une meilleure communication, une planification budgétaire équitable et l'accompagnement d'un·e conseiller·e.

En revanche, la violence économique est une dynamique de contrôle, où l'un des partenaires utilise les finances pour dominer, isoler ou limiter l'autonomie de l'autre. Ce n'est pas un simple désaccord financier : c'est une forme de violence conjugale qui nécessite une intervention différente.

VOUS AVEZ UN DOUTE ?

Référez-vous au tableau en annexe ou appelez les intervenantes des maisons d'aide et d'hébergement, elles vous aideront à reconnaître les signes.

Sans divulguer d'informations confidentielles sur leurs clientes, les conseiller·e·s peuvent échanger avec les intervenantes pour reconnaître les signes de violence économique et orienter adéquatement leurs clientes.

SOS
violence
conjugale
1 800 363-9010



Bonnes pratiques à adopter si vous soupçonnez la présence de violence conjugale (1/2)

*Organisez systématiquement des rencontres individuelles avec vos client·e·s. Une fois en rencontre individuelle :

- Faites preuve de prudence et d'ouverture : prenez le temps d'accueillir votre cliente, soyez à son écoute, faites preuve de respect et ne posez pas de jugement.
- Expliquez-lui votre rôle, vos obligations, essayez d'utiliser des termes clairs en tout temps; Indiquez que vos échanges sont confidentiels.
- Évitez d'utiliser l'étiquette « violence conjugale », à laquelle de nombreuses victimes ne s'identifient pas, parlez plutôt de contrôle.
- Parlez-lui des éléments problématiques que vous avez constaté lors de la rencontre commune. Appuyez-vous seulement sur les faits observés, et non sur vos ressentis. Afin d'avoir un portrait complet de la situation, posez des questions supplémentaires à votre cliente (voir prochaine partie).
- Exposez-lui les impacts sur ses finances (court terme et long terme) et les options qui s'offrent à elle pour rééquilibrer la situation d'inégalité que vous avez observée.

Bonnes pratiques à adopter si vous soupçonnez la présence de violence conjugale (2/2)

- Vérifiez auprès de votre cliente sa compréhension des éléments présentés et de ses options, afin qu'elle puisse faire un choix éclairé et qui ne la mette pas en danger. Offrez-lui régulièrement de poser des questions.
- Orientez-la pour qu'elle ait le maximum d'informations et de ressources, mais respectez ses décisions. C'est à elle que revient la décision finale.
- Expliquez-lui qu'il y a des ressources qui sont prêtes à l'aider. Présentez les services offerts et dirigez la femme vers une maison d'aide et d'hébergement de sa région. Au besoin, proposez d'appeler ensemble une maison d'aide et d'hébergement.
- Orientez la femme vers des ressources qui pourraient la soutenir au niveau économique (ex. Option consommateur).

Exemples de questions complémentaires à poser (1/2)

- ❓ Votre (ex-)partenaire a-t-il déjà accumulé ou accumule-t-il des dettes en votre nom (solde de cartes de crédit, factures de téléphone, factures de services publics)?
- ❓ Pensez-vous avoir une compréhension générale de la situation financière de la famille (concernant l'épargne, les revenus réguliers, les dettes, les hypothèques, les lignes de crédit)?
- ❓ Votre (ex-)partenaire partageait-il ou partage-t-il spontanément avec vous des informations financières, y compris des explications sur les dépenses ou les objectifs d'épargne?
- ❓ Possédez-vous votre propre compte bancaire ou avez-vous accès à un compte bancaire conjoint?
- ❓ Votre (ex-)partenaire contrôlait-il ou contrôle-t-il vos dépenses et vous demande-t-il des reçus?

Exemples de questions complémentaires à poser (2/2)

- ❓ Votre (ex-)partenaire vous a-t-il déjà empêchée ou vous empêche-t-il d'avoir un emploi ou de suivre des études?
- ❓ Avez-vous déjà consulté votre propre dossier de crédit pour voir s'il y a des dettes, des prêts ou des produits de crédit à votre nom auxquels vous n'avez pas souscrit?
- ❓ Votre (ex-)partenaire a-t-il déjà refusé ou refuse-t-il de contribuer au soutien financier de votre famille¹?
- ❓ Avez-vous l'impression que votre sécurité financière dépend entièrement de votre partenaire?

¹ Les huit premières questions sont tirées de Mayer, Michaela; Snow, Natalie; Haileyesus, Meseret. « Outil de dépistage de la maltraitance économique (ODMÉ). Boîte à outils pour les prestataires de services sociaux ». Centre canadien pour l'autonomisation des femmes (mars 2022).

Précautions recommandées :

- Ne transmettez pas d'informations au partenaire violent qui mettraient la victime en danger
- Ne parlez pas de violence conjugale/de contrôle en présence du partenaire violent
- Ne confrontez pas le partenaire violent
- Demandez à la victime comment elle souhaite être contactée de manière sécuritaire pour vos prochaines rencontres
- Si vous vous inquiétez pour une victime, contactez les maisons d'aide et d'hébergement, elles pourront vous soutenir



Pour rejoindre une maison d'aide et d'hébergement :
SOS violence conjugale : 1 800-363-9010 ou sosviolenceconjugale.ca

**Assurez-vous de la
sécurité de la victime
en tout temps**

À garder en tête

- Une femme peut être victime de violence économique même si elle a un bon salaire, un salaire supérieur ou un diplôme supérieur à celui de son partenaire.
- La précarité économique constitue un obstacle important dans la décision de quitter un partenaire violent.
- La violence économique peut persister, voire s'aggraver après une séparation. Vous pouvez aussi jouer un rôle clé de soutien et d'orientation durant cette période.
- Soyez à l'écoute de vos propres limites et de celles inhérentes à votre champ d'expertise. Appuyez-vous sur les ressources spécialisées en violence conjugale : elles pourront s'occuper du volet d'accompagnement psychosocial, ce qui vous soulagera d'une certaine charge et sera d'une aide précieuse pour la victime.

	Déséquilibre économique	Violence économique
ACCÈS À L'INFORMATION	Une personne du couple s'occupe de la gestion des finances. L'autre personne a cependant accès à toute l'information et peut poser des questions.	Une personne détient l'ensemble de l'information sur les finances, empêche l'autre personne d'avoir accès à ces informations (par mensonge ou par omission), cache ou ment à propos de certaines informations (revenus, dettes, comptes, etc).
ACCÈS AUX RESSOURCES	Les deux personnes ont accès à de l'argent pour leurs besoins de base.	L'accès d'une des personnes peut être conditionnel à l'approbation de l'autre ou à l'adhésion à certaines règles, même pour les besoins de base.
PRISE DE DÉCISION	Les décisions sont prises par les deux personnes, ou par une seule, mais l'autre partenaire a la possibilité de les remettre en question.	Les décisions sont prises par une seule personne. Si l'autre personne questionne les décisions, elle n'est pas écoutée et peut subir des représailles.
COMPORTEMENT DES PARTENAIRES	Les deux partenaires s'expriment librement et peuvent argumenter concernant les décisions à prendre. Aucun partenaire n'a peur de l'autre.	La personne victime peut avoir peur de s'exprimer, et acquiescer à ce que le partenaire violent veut. Elle peut également craindre des représailles.
OBJECTIF	Chacun peut chercher à protéger ses avoirs financiers et optimiser sa situation financière, cela peut créer un déséquilibre sans pour autant qu'il y ait du contrôle.	Le partenaire cherche à avoir du contrôle, du pouvoir sur l'autre, en limitant l'autonomie financière de la victime.
CONSÉQUENCES FINANCIÈRES	L'un des partenaires peut être désavantagé financièrement face à l'autre. Ces conséquences peuvent se poursuivre sur plusieurs années, même en cas de rupture.	L'un des partenaires est toujours désavantagé financièrement face à l'autre. Ces conséquences se poursuivent sur plusieurs années, même en cas de rupture.
JUSTIFICATION	Le déséquilibre est expliqué par des revenus inégaux, des dettes contractées avant la relation ou des stratégies financières différentes. Si une personne est moins investie dans les décisions financières, c'est parce qu'elle peut être désintéressée, a peu de connaissance, ou que c'est une décision conjointe reliée au partage des tâches.	Il y a une volonté de contrôler et de priver l'autre de sa liberté. Cela se manifeste dans la sphère économique, mais aussi dans toutes les sphères de la vie de la victime. L'auteur des violences considère que c'est son droit de soumettre sa partenaire à ses décisions.